



Mali

Direction Nationale du Développement Social - DNDS Matrice de Suivi des déplacements (DTM)

Mai 2017



Éléments clés

- **51 961** personnes déplacées internes (**9 597** ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.
- **28 145** nouveaux PDIs suite à la dégradation de la situation sécuritaire à dans les Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Ménaka.
- **4 215 PDIs** dans le District de Bamako et la région de Koulikoro souffrent par manque d'assistance alimentaire.
- Une enquête réalisée auprès des personnes déplacées montre que **54%** des ménages interrogés souhaitent rester sur leur lieu de déplacement.
- **557 688** personnes retournées, soit **498 170** PDIs retournées et **59 518** rapatriés (anciens réfugiés) ont été identifiés.

Contenu

Déplacés Internes.....	2
Intentions de retour et réintégration.....	4
PDIs Retournés.....	6
Rapatriés.....	7
Annexe I Carte-PDIs par cercle.....	8
Annexe II Carte-PDIs Retournées.....	9
Annexe III Carte-Présence DTM Mali.....	10
Annexe IV Situation des PDIs par commune I I	
Annexe V Situation Retournés par Commune... I 4	

Introduction

Le conflit qui a affecté les régions nord du Mali en 2012 a provoqué d'importants déplacements de populations tant à l'intérieur du territoire malien que vers les pays limitrophes. Afin d'orienter la réponse humanitaire et de faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées internes (PDIs) et des réfugiés, la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), fournit depuis décembre 2014 des informations à l'ensemble de la communauté humanitaire et aux pouvoirs publics afin de répondre aux besoins des populations déplacées, retournées et rapatriées au Mali.

Le transfert du programme de matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM en anglais) au Gouvernement à travers la DNDS par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en Novembre 2014 et la signature de l'accord de partenariat entre le Gouvernement et l'UNHCR pour l'enregistrement des rapatriés, en Avril 2015, ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations.

La méthodologie et les outils utilisés par le programme DTM ont été élaborés par la Commission Mouvement de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali et sont composées d'agent du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDIs, PDIs retournées et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) à travers ses partenaires (Japon, USAID/OFDA, Suisse). L'enregistrement des rapatriés a l'appui financier et technique de l'UNHCR.

(Toutes les données présentées dans ce rapport sont disponibles au niveau des cercles, communes et villages. Pour plus d'information, merci de contacter M. Abdramane Nياما TOGORA : ant.togora@yahoo.fr)

Matrice de suivi des déplacements

DEPLACES INTERNES

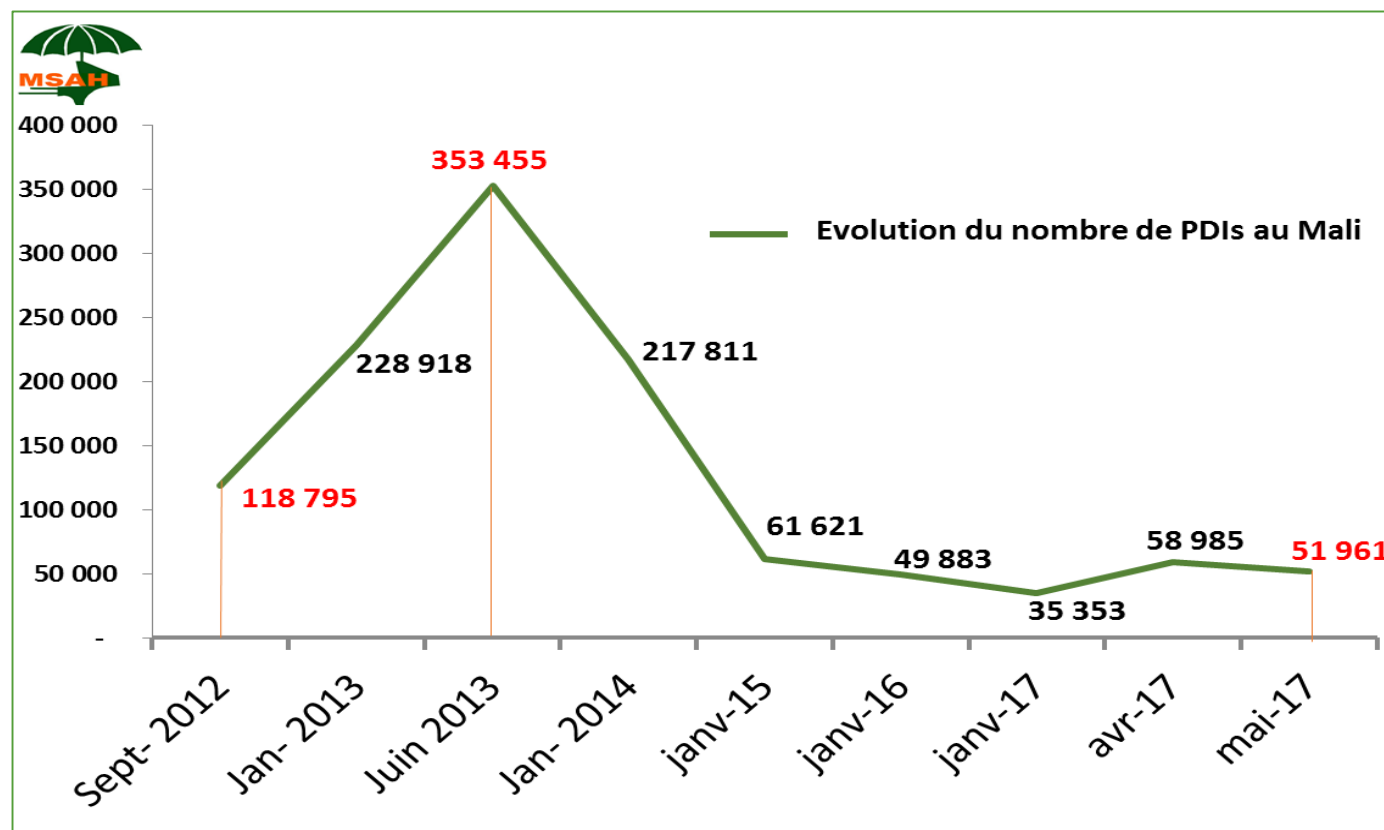
Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) au Mali s'élève au 31 mai 2017 à **51 961** personnes (**9 597** ménages), ce qui correspond à une baisse générale de **12%** par rapport aux données d'avril 2017 (**58 985** PDI¹). Ce chiffre confirme la tendance au déplacement de courte durée observée depuis déjà plusieurs mois. Ainsi entre avril et mai 2017, une diminution de **7 024** personnes déplacées a été constatée sur l'ensemble du pays.

Cependant, suite à la dégradation de la situation sécuritaire, entre février et mai, dans les Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Ménaka suite des violences variées, les populations continuent à fuir leurs villages et hameaux pour trouver refuge dans des localités où la situation sécuritaire semble plus calme.

Localisation des personnes déplacées

Les données concernant la localisation et le nombre des personnes déplacées dans les régions sud sont le résultat des vérifications menées de façon mensuelle par la DNDS dans les régions de Bamako, Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. Ces vérifications consistent, à travers des visites porte à porte par les agents des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH), à vérifier la présence physique des personnes déplacées enregistrées antérieurement par les équipes DTM à la suite du conflit de 2012, des événements de mai et juillet 2014 à Kidal, ceux de 2015 dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou ainsi que ceux de 2016 dans les régions de Ménaka, Mopti et Kidal, et ceux de 2017 dans les Régions de Ségou et Mopti. Au nord, les évaluations menées sur le terrain consistent à obtenir, au travers d'entretiens avec des informateurs clés (Elues communaux, Préfets, Sous-Préfets) et de visites de terrain, des estimations concernant le nombre de personnes déplacées au sein même des régions nord (Gao, Ménaka, Tombouctou et Kidal).

Graphique 1 : Evolution du nombre de PDI de septembre 2012 à mai 2017



¹ Rapport CMP d'Avril 2017
DTM MALI

Déplacés Internes au Mali par région

Région	Ménages	Individus	Taille moyenne
Bamako	631	3 229	5
Kayes	5	18	4
Koulikoro	196	968	5
Mopti	596	2 155	4
Ségou	1 759	10 505	6
Sikasso	12	27	2
Gao	1 120	5 709	5
Ménaka	1 599	8 044	5
Kidal	55	274	5
Tombouctou	3 624	21 032	6
TOTAL	9 597	51 961	6

Les régions de Tombouctou (21 032 PDIs) et la région de Ségou (10 505 PDIs) abritent le plus grand nombre de PDIs. Ce nombre est dû au conflit de 2012 mais aussi aux incidents qui ont affecté ces régions et la région de Mopti de 2015 à 2017. A Tombouctou, la majorité des personnes déplacées se trouvent dans le cercle de Gourma-Rharous à cause des incidents réguliers dans le dit cercle entraînant des mouvements de population en interne vers des localités plus sécurisées du même cercle de Gourma-Rharous.

A Bamako, le nombre de PDIs est passé de 3 618 individus (Rapport CMP d'avril 2017) à **3 229** en fin Mai 2017 soit une diminution de **389** Individus (11%). Cela pourrait s'expliquer par le retour des populations au niveau de leur lieu d'origine suite à la saison des pluies (périodes des cultures).

Profil démographique

Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	
17 147	11 951	29 098	11 951	10 912	22 863	51 961
33%	23%	56%	23%	21%	44%	100%

La population déplacée est constituée de **56%** de femmes et **44%** d'hommes. Par ailleurs, **56%** des personnes déplacées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), et les adultes (18 ans et plus) représentent **44%** de la population déplacée.

Nouveaux déplacements

Les conflits inter communautaires et les violences variées notamment dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Menaka, ont conduit entre février 2017 et mai 2017 à de nouveaux mouvements forcés de populations (parfois sur une courte durée).

Situation des déplacements entre février 2017 et mai 2017

REGION	Févr-17	Mars-17	Avr-17	Mai-17	TOTAL GENERAL
Ségou	9 112	0	0	0	9 112
Mopti	297	1 004	0	0	1301
Tombouctou	0	0	13 219	184	13 403
Ménaka	0	0	4 329	0	4 329
Total	9 409	1 004	17 548	184	28 145

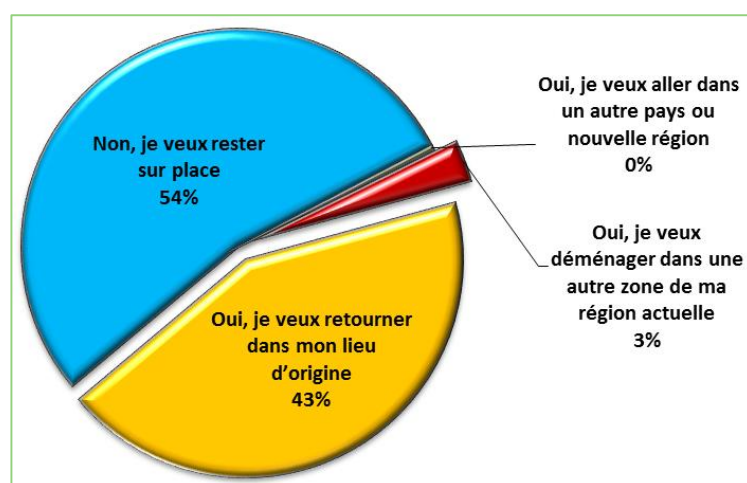
Ainsi, entre février et mai 2017, environ **28 145** personnes ont été contraints aux déplacements du fait de conflits variés. Cependant, le retour de **11 159** PDIs a été enregistré durant la même période.

INTENTION DE RETOUR ET REINTEGRATION

Intention de retour

Afin de prendre des mesures pour défendre les intérêts des personnes déplacées internes, les protéger et les assister, et permettre, en définitive, de trouver des solutions durables à leur déplacement et de mieux comprendre les dynamiques de déplacement actuelles, les équipes DTM ont réalisé une enquête d'intention de retour du 01 novembre 2016 au 31 janvier 2017², auprès de 1836 ménages déplacés dans les régions sud et nord du Mali. Ces ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire, sur les 6 867 ménages déplacés vivant dans ces régions en Novembre 2016 (Source : Rapport CMP du 10 novembre 2016). L'un des résultats les plus importants de cette enquête est la diminution du pourcentage de ménages ayant déclaré qu'ils désiraient rentrer chez eux. Ce pourcentage s'élève désormais à **43%** tandis qu'il était de **53%** en Août 2016³.

Graphique 2 : Intentions de retour exprimées par les PDIs par régions



Le nombre de personnes qui indiquent vouloir retourner dans leurs lieux d'origine a baissé par rapport au résultat obtenu en Août 2016, passant de 53% à **43%**. Les raisons évoquées varient d'une région à une autre comme le montre le tableau ci-dessus. Cependant, globalement, les PDIs estiment avoir une meilleure sécurité dans leur zone de déplacement (57%), une meilleure situation alimentaire (15%) ou une meilleure situation économique (13%).

Raisons de non-retour des PDIs dans leurs lieux d'origine, par région de déplacement

Raison de non-retour	Bamako	Gao	Kayes	Koulikoro	Ménaka	Mopti	Ségou	Sikasso	Tombouctou	Total
Autre	2%	14%	0%	0%	0%	0%	4%	0%	0%	2%
Incapacité financière	7%	7%	0%	11%	20%	4%	4%	0%	1%	7%
Meilleure sécurité ici	80%	36%	60%	79%	22%	54%	51%	65%	79%	57%
Meilleure situation alimentaire ici	5%	3%	20%	0%	47%	18%	10%	15%	8%	15%
Meilleure situation économique ici.	7%	3%	20%	0%	11%	22%	25%	0%	5%	13%
Ne sait pas	0%	36%	0%	11%	1%	2%	6%	20%	7%	6%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

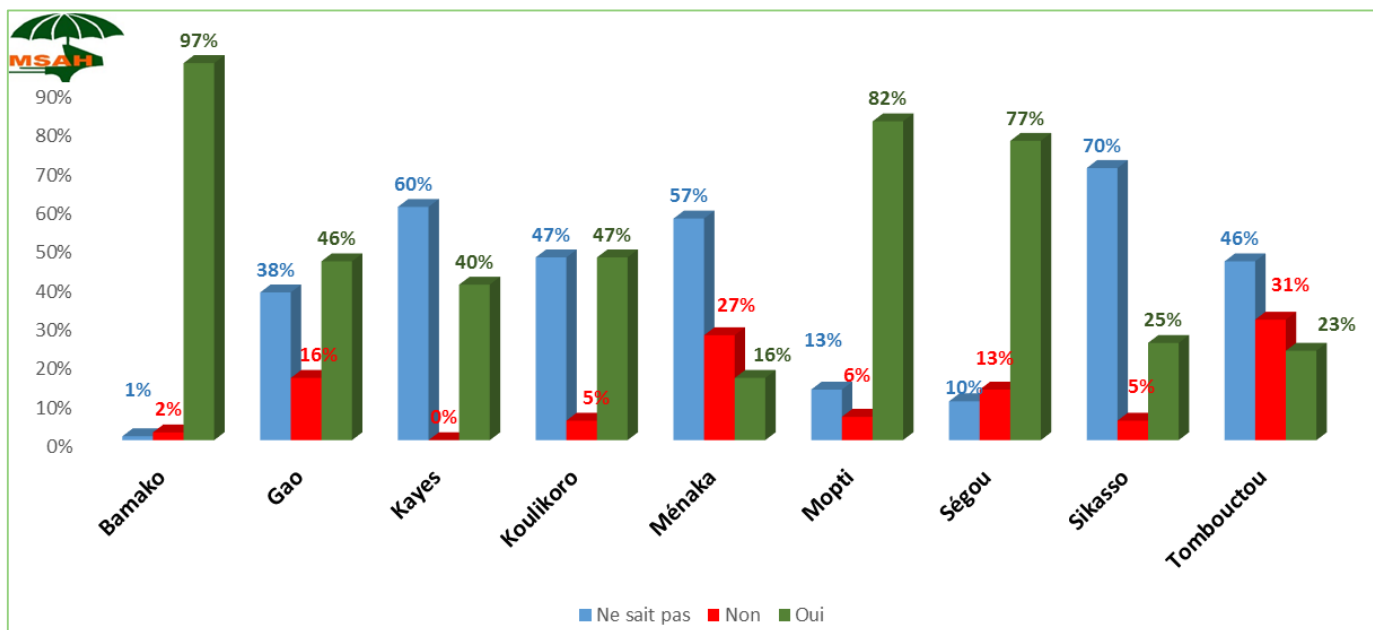
Il sied de signaler que dans la région de Ménaka, les PDIs ont indiqué, pour 47% d'entre eux, qu'ils avaient une meilleure situation alimentaire dans leurs zone de déplacement que dans leurs lieux d'origines, alors qu'ils ne sont que 22% à rester pour raison de meilleure sécurité.

² Etude de profilage des personnes déplacées internes, retournées et rapatriés, Mai 2017

³ Rapport DTM. Août 2016

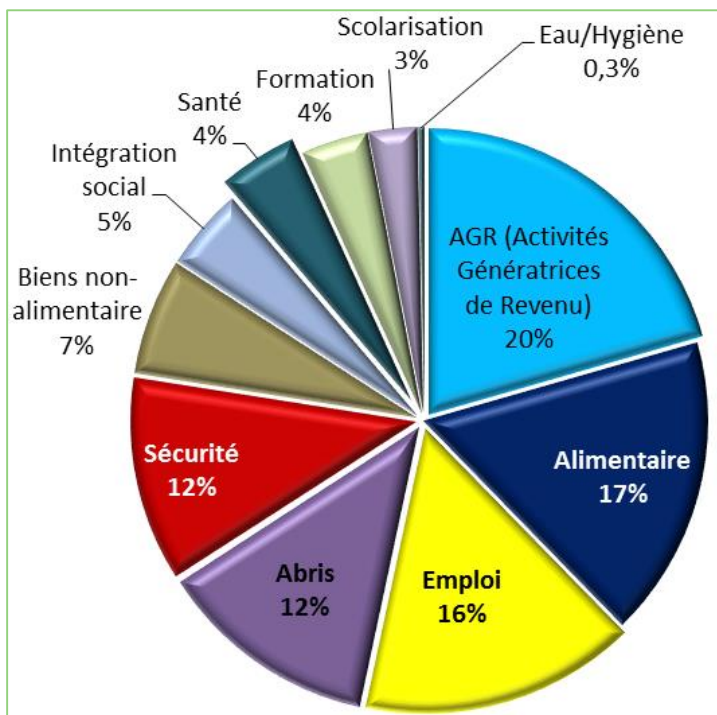
Intention d'intégration locale

Graphique 3 : Intention d'intégration locale des PDI dans les régions de déplacement



Comme indiqué dans les intentions de retour, sur les 1 835 ménages interrogés, 981 ménages, soit 54% ont indiqué vouloir rester dans leurs zones de déplacement. Parmi eux, 62% ont indiqué leur intention de s'intégrer localement dans leurs lieux de déplacement. Ces chiffres sont plus élevés dans les régions du Sud et du Centre, comparés à celles du Nord. La capitale Bamako compte le plus grand nombre d'intentions d'intégration locale avec 97% des ménages ayant exprimé cette intention, suivi par Mopti, Ségou et Koulikoro.

Graphique 4 : Besoins d'intégration socio-professionnelle des PDI sur les lieux de déplacement



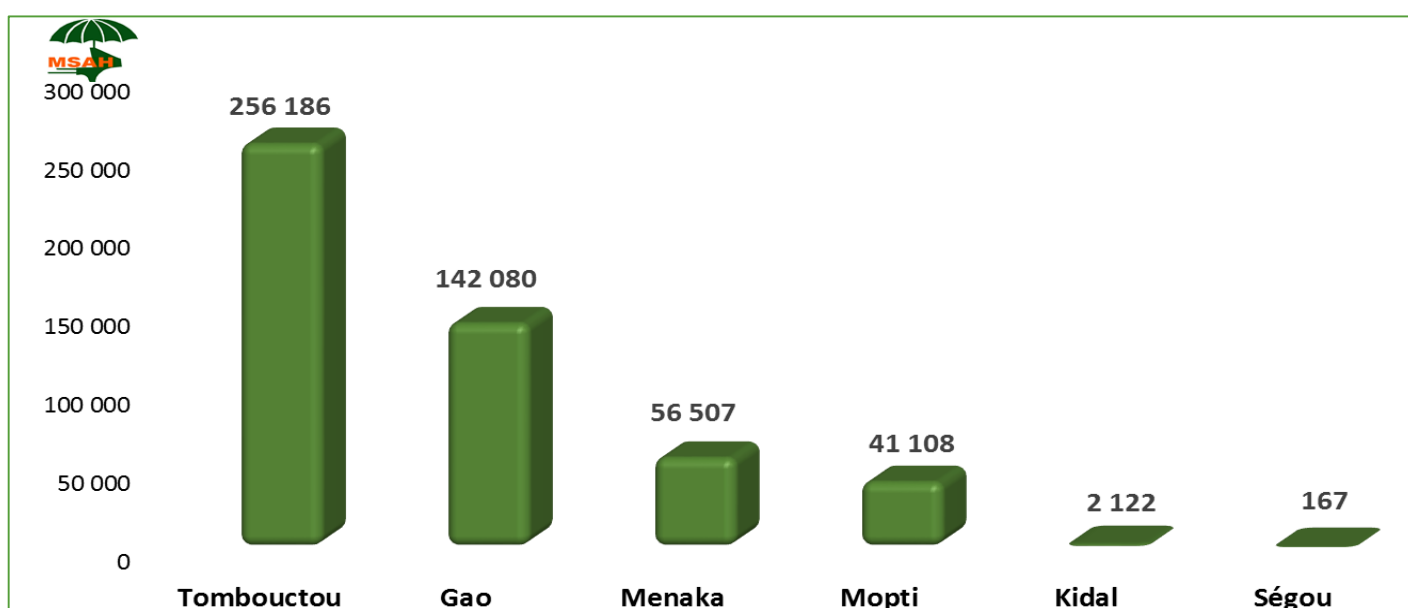
Trois principaux besoins d'intégration socio-professionnelle sur le lieu de déplacement ont été signalés par les ménages des PDI. Il s'agit principalement des besoins d'abris, les activités génératrices de revenu et de l'emploi. Le graphique ci-contre résume ces besoins tels qu'exprimés par les PDI.

PDIs RETOURNÉES

Les évaluations réalisées auprès des personnes retournées concernent l'ensemble des régions de Gao et Tombouctou, le cercle de Niono dans la région de Ségou, les cercles de Bandiagara, Douentza, Mopti, Tenenkou et Youwarou dans la région de Mopti ainsi que les communes d'Abeibara, Kidal, Tin-Essako et Tessalit dans la région de Kidal. Dans le cadre de ces évaluations, un retourné est considéré comme une personne, anciennement déplacée interne, qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine avec ou sans les membres de sa famille.

Selon les résultats de ces évaluations, réalisées au travers d'entretiens avec des informateurs clés il y a approximativement **498 170** PDIs retournées au Mali. **51,43%** des PDIs retournées sont enregistrées dans la région de Tombouctou, **28,52%** dans la région de Gao, **11,34%** dans la région de Ménaka, **8,25%** à Mopti, **0,43%** dans la région de Kidal et **0,03%** à Ségou.

Graphique 5 : Nombre Cumulé de PDIs retournées par région de juillet 2013 au 31 mai 2017



Le nombre de retournés au Mali est passé de 487 011 en janvier 2017 à **498 170** en mai 2017, soit une augmentation de 11 159 individus. Cela peut s'expliquer par la présence d'acteurs humanitaires ainsi que la relance des activités économiques dans les zones de retour.

RAPATRIES

Le retour est une préoccupation principale pour beaucoup de réfugiés maliens, et le rapatriement réussi dépend de la situation dans les zones de retour, et les conditions préalables nécessaires (libre arbitre, sûreté, sécurité et dignité).

Conformément à la mise en œuvre de l'accord de partenariat entre le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, visant à améliorer et à maintenir la qualité de l'enregistrement et du profilage des personnes rapatriées en mettant en place un mécanisme d'enregistrement des réfugiés maliens qui reviennent spontanément des pays d'asile (le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie et l'Algérie) vers leurs zones de retour au nord du Mali, à Gao, Tombouctou, Kidal et dans certains cercles des régions de Mopti et Ségou, le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire, à travers la DNDS, avec l'appui du HCR a identifié et rendu opérationnel 28 points d'enregistrement des rapatriés dans les régions de Kidal, Ménaka, Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou et dans le district de Bamako .

Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil par région - au 31 mai 2017

Ancien Pays d'accueil →	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigéria	Togo	Total général
Région de Destination ↓	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
Bamako	132	311	0	0	29	12	0	0	484
Gao	2 378	5 004	0	0	14	5 439	1	0	12 836
Kidal	1 519	54	0	0	8	6	0	0	1 587
Koulikoro	65	123	0	0	27	1	0	0	216
Ménaka	287	15	0	0	5	10 833	0	0	11 140
Mopti	0	2 830	0	0	660	4	0	0	3 494
Ségou	0	109	1	0	919	31	0	0	1 060
Tombouctou	2 986	12 292	0	2	13 040	375	0	6	28 701
Grand Total	7 367	20 738	1	2	14 702	16 701	1	6	59 518

Le retour volontaire facilité et spontané des réfugiés maliens vivant dans les pays d'asile se poursuit. Ainsi, le nombre de rapatrié au Mali s'élève au 31 mai 2017 à **59 518** personnes, ce qui correspond à une augmentation de **1 203** personnes par rapport aux données d'avril 2017 (58 315 Rapatriés⁴). Ce chiffre confirme la tendance au retour des réfugiés observée depuis déjà plusieurs mois.

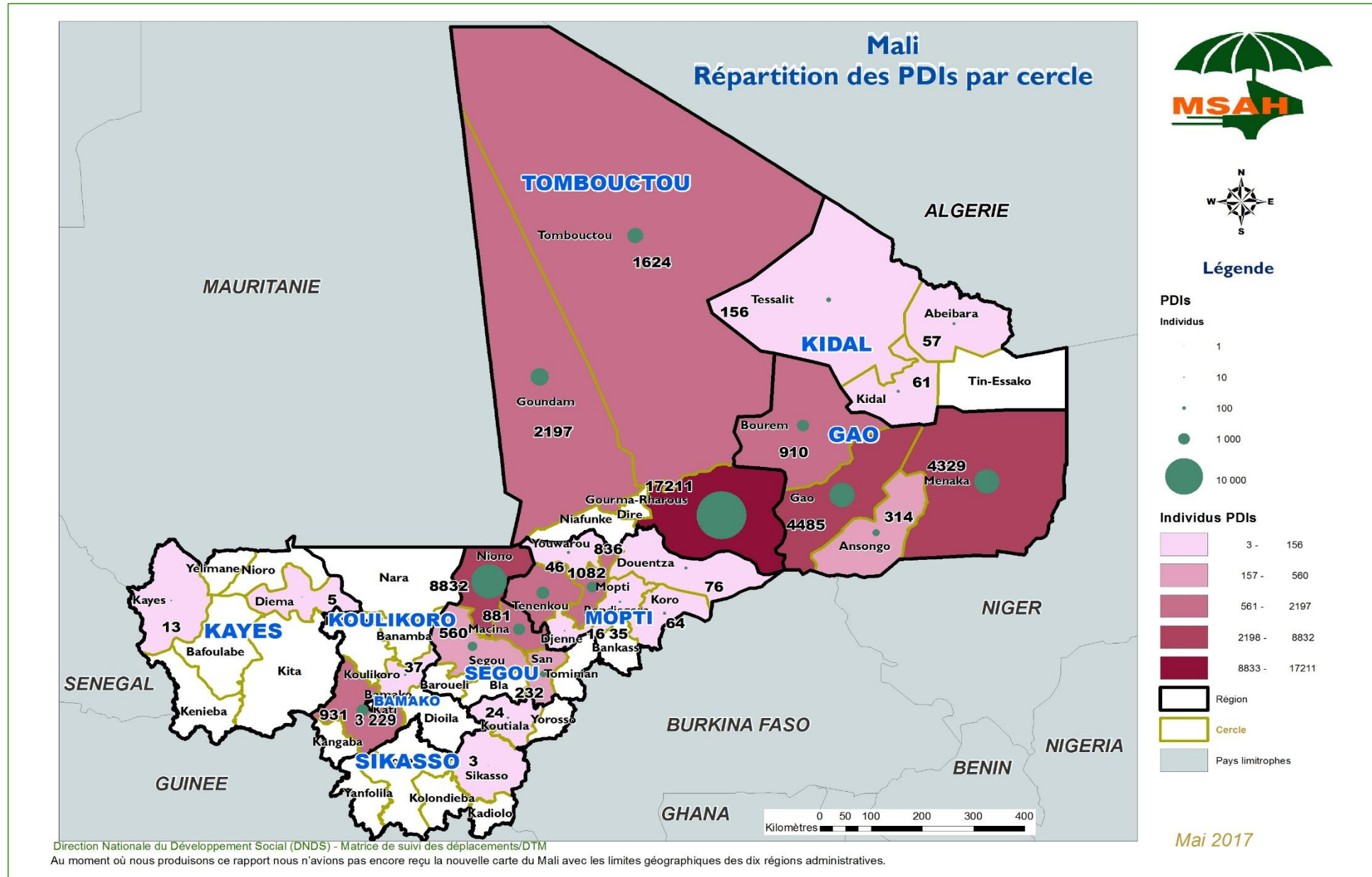
Sur les 59 518 rapatriés enregistrés au 31 mai 2017, **20 738** (35 %) viennent du Burkina Faso ; **16 701** (28 %) du Niger ; **14 702** (25%) de la Mauritanie ; **7 367** (12%) de l'Algérie et seulement **6** personnes viennent du Togo, **4** de la Guinée, du Ghana et du Nigéria.

Aussi il est à noter que le Gouvernement Algérien ne reconnaissant pas la présence de réfugiés sur son territoire, le retour de l'Algérie au Mali de Maliens affectés par la crise de 2012 est facilité par le Gouvernement du Mali et l'OIM.

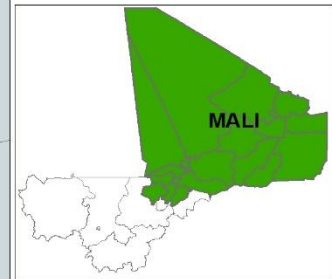
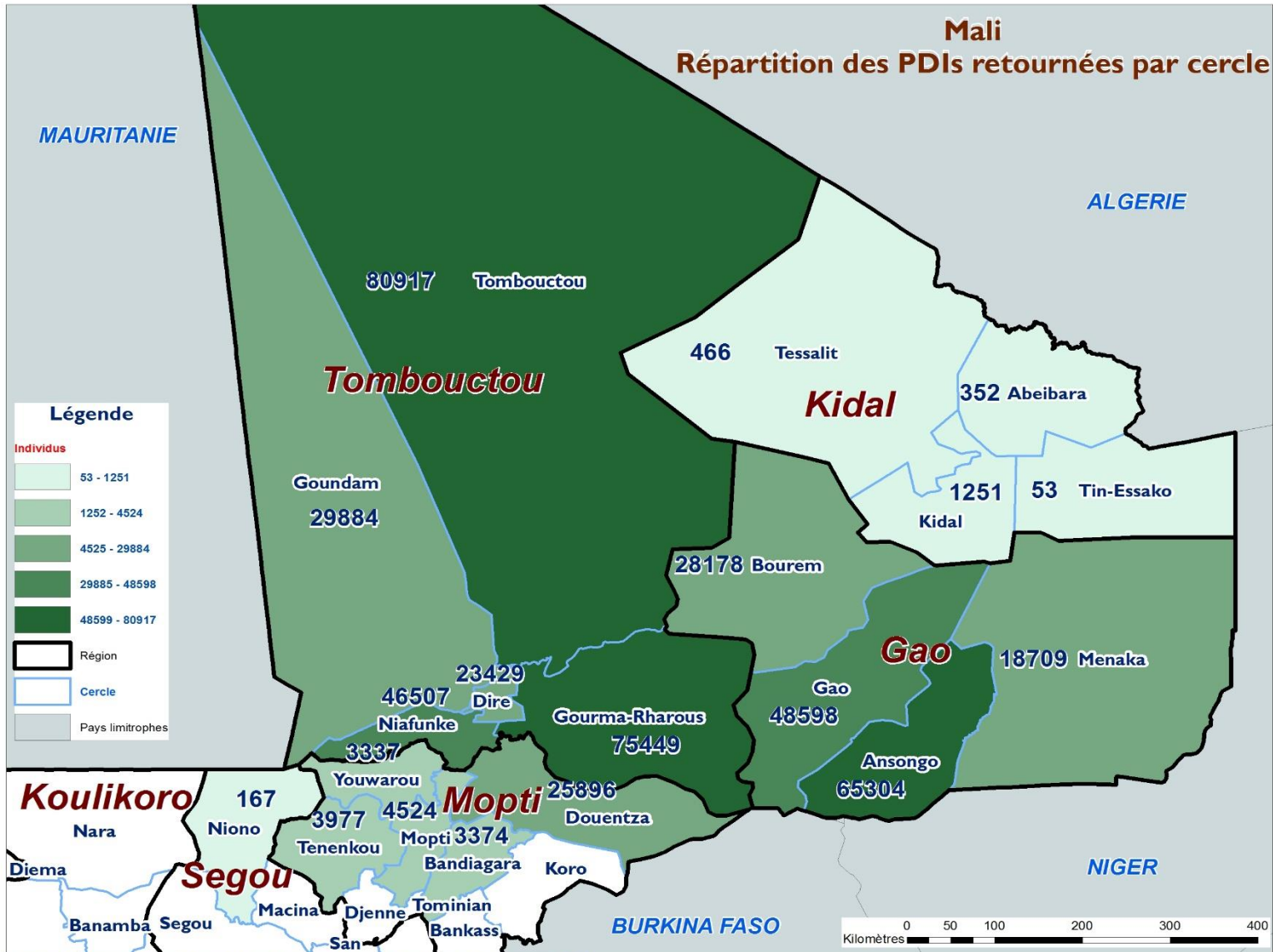
Par ailleurs, pour lutter contre la fraude et les mouvements pendulaires l'UNHCR partage avec les pays d'asile les données de ceux enregistrés sur base d'attestation de réfugié pour vérification et désactivation de la base des données des pays d'asile ou du Mali selon le cas.

⁴ Rapport CMP d'avril 2017

ANNEXE I CARTE-PDIS PAR CERCLE



ANNEXE II CARTE-PDIS RETOURNÉES



Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des dix régions administratives.

Mai 2017

ANNEXE III CARTE-PRÉSENCE DTM MALI



Légende

- Région
- Cercle
- Pays limitrophes
- DNDS
Coordination Nationale DTM
- DRDSES
Coordination Régionale DTM
- SLDSES
Equipe de Collecte DTM

Mai 2017

Direction Nationale du Développement Social (DNDS) - Matrice de suivi des déplacements/DTM
 Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des dix régions administratives.

ANNEXE IV SITUATION DES PDIS PAR REGIONS, CERCLES ET COMMUNES DU MALI

Régions - Cercles - Communes	PDis	
	Ménages	Individus
Bamako	631	3229
Commune 1	151	913
Commune 2	66	334
Commune 3	142	806
Commune 4	101	419
Commune 5	106	425
Commune 6	65	332
Kayes	5	18
Diema	1	5
Diema	1	5
Kayes	4	13
Kayes Commune	4	13
Koulikoro	196	968
Dioila	0	0
Guegneka	0	0
Kaladougou	0	0
Kati	185	931
Kalabancoro	115	595
Kati Commune	21	94
Mande	1	1
Moribabougou	27	128
Sangarebougou	21	113
Koulikoro	11	37
Koulikoro Commune	11	37
Mopti	596	2155
Bandiagara	15	35
Bandiagara Commune	15	35
Segue Ire	0	0
Bankass	0	0
Bankass	0	0
Djenne	11	16
Djenne Commune	11	16
Douentza	22	76
Dallah	0	3
Debere	0	0
Dianwely	0	0
Djaptodji	0	0
Douentza Commune	22	73
Koro	12	64
Koro	12	64
Mopti	311	836
Dialloubé	61	241
Fatoma	15	49
Konna	5	8
Koubaye	0	0
Korombana	7	26
Mopti Commune	134	398
Sio	6	12
Socoura	83	102
Tenenkou	218	1082
Diafarabe	110	574
Tenenkou Commune	108	508
Youwarou	7	46

Régions - Cercles - Communes	PDI's	
	Ménages	Individus
Youwarou	7	46
Ségou	1 759	10 505
Bla	0	0
Bla	0	0
Macina	176	881
Kokry Centre	2	9
Macina	174	872
Niono	1357	8832
Diabaly	404	2672
Nampalari	29	180
Kalasiguida	171	1083
Niono	111	617
Dogofry	41	182
Mariko	48	219
Pogo	17	82
Sirifila Boundy	24	111
Sokolo	202	1498
Toridagako	221	1682
Yeredon Saniona	89	506
San	62	232
Sy	0	0
San Commune	62	232
Segou	164	560
Dioro	0	0
Dougabougou	0	0
Markala	0	0
Pelengana	38	128
Sebougou	3	3
Segou Commune	123	429
Tominian	0	0
Tominian	0	0
Sikasso	12	27
Koutiala	9	24
KOUTIALA Commune	9	24
Sikasso	3	3
SIKASSO Commune	3	3
Gao	1 120	5 709
Ansongo	60	314
Ansongo	37	145
Bara	6	42
Bourra	0	0
Ouattagouna	17	127
Talataye	0	0
Tessit	0	0
Tin Hama	0	0
Bourem	183	910
Bamba	0	0
Bourem	7	35
Taboye	0	0
Tarkint	176	875
Temera	0	0
Gao	877	4 485
Anchawadi	51	245
Gabero	0	0
Gao	811	4 153

Régions - Cercles - Communes	PDI's	
	Ménages	Individus
Gounzoureye	15	87
N'tillit	0	0
Sony Aliber	0	0
Tilemsi	0	0
Menaka	1 599	8 044
Anderamboukane	208	1 252
Anderamboukane	208	1252
Inekar	56	302
Inekar	56	302
Menaka	881	4 329
Alata	0	0
Menaka	881	4 329
Tidermene	454	2 161
Tidermene	454	2161
Kidal	55	274
Abeibara	11	57
Abeibara	11	57
Tinzawatene	0	0
Kidal	13	61
Anefif	0	0
Kidal	13	61
Tessalit	31	156
Adjelhoc	0	0
Essouk	0	0
Tessalit	31	156
Timtaghene	0	0
Tin-Essako	0	0
Tin Essako	0	0
Tombouctou	3 624	21 032
Goundam	388	2 197
Goundam Commune	237	1459
Tonka	151	738
Gourma-Rharous	2902	17211
Bambara Maoude	0	0
Banicane	219	1282
Gossi	0	0
Hamzakona	1436	9745
Haribomo	0	0
Inadiatafane	0	0
Ouinerden	0	0
Rharous	845	4957
Serere	402	1227
Tombouctou	334	1624
Alafia	63	376
Bourem Inaly	21	82
Lafia	9	52
Tombouctou	241	1114
TOTAL	9 597	51 961

ANNEXE V SITUATION DES PDIS RETOURNEES PAR REGIONS, CERCLES ET COMMUNES

Régions - Cercles - Communes	PDis Retournées	
	Ménages	Individus
Mopti	8630	41108
Bandiagara	489	3374
Bandiagara Commune	0	0
Segue Ire	489	3374
Douentza	4779	25896
Dallah	160	808
Debere	210	592
Dianwely	60	466
Djaptodji	1019	5447
Douentza Commune	530	3013
Gandamia	180	1826
Haire	921	2 200
Hombori	1358	9388
Kerena	0	0
Korarou	0	0
Mondoro	341	2156
Koro	0	0
Koro	0	0
Mopti	1782	4524
Dialloubé	0	0
Fatoma	1782	4524
Tenenkou	1006	3977
Diafarabe	70	384
Diondori	650	1529
Kareri	0	0
Sougoulbe	62	590
Tenenkou Commune	224	1474
Youwarou	574	3337
Bimbere Tama	80	715
Deboye	49	460
Dongo	0	0
Farimake	335	1443
Youwarou	110	719
Segou	38	167
Niono	38	167
Nampalari	38	167
Sikasso	0	0
Koutiala	0	0
KOUTIALA Commune	0	0
Sikasso	0	0
SIKASSO Commune	0	0
Gao	29 701	142 080
Ansongo	13059	65304
Ansongo	6129	24742
Bara	956	5223
Bourra	1224	7358
Ouattagouna	3203	18 846
Talataye	22	106
Tessit	986	5859
Tin Hama	539	3170
Bourem	5650	28178

Régions - Cercles - Communes	PDIs Retournées	
	Ménages	Individus
Bamba	1529	8219
Bourem	1766	7 566
Taboye	640	3682
Tarkint	700	4129
Temera	1015	4582
Gao	10 992	48 598
Anchawadi	797	4892
Gabero	1149	7260
Gao	5185	14 389
Gounzoureye	1777	9266
N'tillit	890	5 521
Sony Aliber	545	3394
Tilemsi	649	3876
Menaka	14 724	56 507
Anderamboukane	5 295	20 768
Anderamboukane	5295	20768
Inekar	2 442	8 857
Inekar	2442	8857
Menaka	4 704	18 709
Alata	1175	3320
Menaka	3529	15 389
Tidermene	2 283	8 173
Tidermene	2283	8173
Kidal	525	2 122
Abeibara	87	352
Abeibara	78	309
Tinzawatene	9	43
Kidal	311	1251
Anefif	192	698
Kidal	119	553
Tessalit	114	466
Adjelhoc	16	68
Essouk	8	24
Tessalit	82	350
Timtaghene	8	24
Tin-Essako	13	53
Tin Essako	13	53
Tombouctou	55 304	256 186
Dire	6287	23429
Arham	211	1028
Bourem Sidi Amar	618	2888
Dangha	2245	3432
Dire	1074	4 406
Garbakouira	312	2408
Haibongo	0	0
Kirchamba	75	862
Sareyamou	1011	4442
Tienkour	448	2771
Tindirma	275	1075
Tinguereguif	18	117
Goundam	6 190	29 884
Bintagougou	482	2168
Douekire	28	115
Doukouria	315	1913
Essakane	1512	6822

Régions - Cercles - Communes	PDIs Retournées	
	Ménages	Individus
Gargando	212	885
Goundam Commune	1615	8342
Issa Bery	54	324
M'bouna	350	1851
Tele	106	390
Tilemsi	0	0
Tin Aicha	153	808
Tonka	1363	6266
Gourma-Rharous	15453	75449
Bambara Maoude	843	5279
Banicane	905	5275
Gossi	4 860	22 546
Hamzakona	1597	10571
Haribomo	687	4538
Inadiatafane	0	0
Ouinerden	77	528
Rharous	5979	23385
Serere	505	3327
Niafunke	7943	46507
Banikane Narhawa	433	2513
Dianke	2071	12301
Fittouga	653	3120
Koumaira	504	2933
Lere	2426	16 063
N'gorkou	109	470
Souboundou	978	4653
Soumpi	769	4454
Tombouctou	19431	80917
Alafia	1841	13 517
Ber	3362	13 064
Bourem Inaly	455	2302
Lafia	1582	5564
Salam	1445	13021
Tombouctou	10 746	33 449
TOTAL	108 922	498 170

ANNEXE VI SITUATION DES RAPATRIÉS PAR REGIONS, CERCLES ET COMMUNES

Régions	Cercles	Communes	Rapatriés		
			Ménage	Individus	
Bamako	Bamako	Commune I	10	32	
		Commune IV	3	16	
		Commune V	3	10	
		Commune VI	145	426	
	Bamako Total		161	484	
Bamako Total		161	484		
Gao	Ansongo	Ansongo	315	1183	
		Bara	2	12	
		Bourra	3	12	
		Ouattagouna	363	1420	
		Talataye	1	8	
		Tessit	40	233	
		Tin Hama	157	513	
	Ansongo Total		881	3381	
	Bourem	Bamba	11	49	
		Bourem	357	1162	
		Taboye	6	40	
		Tarkint	24	191	
		Temera	1	7	
	Bourem Total		399	1449	
	Gao	Gao	Aliber Sony	1	1
			Anchawadi	200	678
			Gabero	2	6
Gao			928	3650	
Gounzoureye			1	6	
N'tillit			1180	3665	
Gao Total		2312	8006		
Gao Total		3592	12836		
Kidal	Kidal	Anefif	33	201	
		Kidal	111	510	
	Kidal Total		144	711	
	Tessalit	Adjelhoc	38	128	
		Tessalit	153	748	
Tessalit Total		191	876		
Kidal Total		335	1587		
Koulikoro	Dioila	Guegneka	2	8	
	Dioila Total		2	8	
	Kati	Kalabancoro	49	134	
		Kati Commune	33	74	
Kati Total		82	208		
Koulikoro Total		84	216		
Ménaka	Anderamboukane	Anderamboukane	1482	6618	
	Anderamboukane Total		1482	6618	
	Inekar	Inekar	6	21	
	Inekar Total		6	21	
	Menaka	Menaka	1038	4500	
	Menaka Total		1038	4500	
	Tidermene	Tidermene	1	1	
Tidermene Total		1	1		
Ménaka Total		2527	11140		
Mopti	Douentza	Djaptodji	42	90	
		Douentza Commune	64	204	
		Gandamia	5	13	
		Haire	748	2038	

Régions	Cercles	Communes	Rapatriés	
			Ménage	Individus
		Hombori	79	286
		Kerena	1	3
		Korarou	4	8
		Mondoro	45	120
	Douentza Total		988	2762
	Koro	Koro	11	30
	Koro Total		11	30
	Mopti	Dialloubé	37	78
		Fatoma	2	5
		Konna	9	40
		Koubaye	3	7
		Mopti Commune	9	28
		Socoura	1	1
	Mopti Total		61	159
	Tenenkou	Diondori	1	4
		Kareri	65	159
		Tenenkou Commune	4	14
	Tenenkou Total		70	177
	Youwarou	Dongo	1	1
		Farimake	127	365
Youwarou Total		128	366	
Mopti Total		1258	3494	
Segou	Niono	Diabaly	3	13
		Mariko	45	93
		Nampalari	242	728
		Niono	10	30
		Siribala	27	52
	Niono Total		327	916
	San	Sy	1	2
	San Total		1	2
	Segou	Pelengana	25	74
		Sebougou	2	6
Segou Commune		27	62	
Segou Total		54	142	
Segou Total		382	1060	
Tombouctou	Dire	Dangha	280	562
		Dire	355	1131
		Haibongo	49	139
		Sareyamou	13	59
		Tienkour	118	427
		Tinguereguif	55	183
	Dire Total		870	2501
	Goundam	Adarmalane	6	14
		Alzounoub	44	108
		Douekire	401	1108
		Doukouria	307	944
		Essakane	201	449
		Gargando	205	598
		Goundam	40	78
		Goundam Commune	1	10
		Issa Bery	1	1
		Kaneye	1	4
Razelma		12	41	
Tilemsi	53	160		
Tin Aicha	7	20		

Régions	Cercles	Communes	Rapatriés	
			Ménage	Individus
		Tonka	2	3
	Goundam Total		1281	3538
	Gourma-Rharous	Bambara Maoude	204	698
		Banicane	80	295
		Gossi	1239	4388
		Hamzakona	226	786
		Haribomo	120	418
		Inadiatafane	239	765
		Ouinerden	47	141
		Rharous	579	2121
	Gourma-Rharous Total		2734	9612
	Niafunke	Lere	1045	2889
		Souboundou	10	40
		Soumpi	360	832
	Niafunke Total		1415	3761
	Tombouctou	Alafia	462	1449
		Ber	724	3202
		Bourem Inaly	11	39
		Lafia	170	559
		Salam	145	513
		Tombouctou	1211	3527
	Tombouctou Total		2723	9289
Tombouctou Total			9 023	28 701
Total			17 362	59 518

ANNEXE VII MÉTHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

Enregistrement :

A. PDIs et PDIs retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation.** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication.** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers, points focaux des PDIs et crieurs publics afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.
- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées.

Dans les régions sud, la collecte de données se réalise en trois étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.
2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.
3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

Les étapes 1, 2 et 3 ont été réalisées dans le sud du pays et les informations collectées sont mises à jour régulièrement.

Dans les régions nord, les étapes 1 et 2 du processus prennent également en compte les personnes retournées. L'étape numéro 3, conformément aux vœux de la CMP, n'a pas été réalisée au nord et ce afin de ne pas différencier les déplacés et retournés du reste des populations au nord (communautés hôtes et retournés) qui sont également vulnérables et dont les besoins devraient au même titre que les populations déplacées être pris en compte.

- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.
- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du sud vers le nord, du nord vers le sud ou entre les régions nord se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un appui de l'OIM ou sont référées aux partenaires présents sur le terrain.

B. RAPATRIES :

⇒ **Documents des réfugiés :**

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

⇒ **Lieux d'enregistrement :**

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'entrée identifiés soit dans leurs zones de retour.

a- Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont soit inscrits auprès des bureaux de l'UNHCR soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continue l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'entrée identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'entrée ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.

b- Aux points d'entrée

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'entrée ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin

dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

⇒ **Procédures d'enregistrement :**

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivré par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

C. EVALUATION DES BESOINS DANS LES ZONES DE RETOUR:

Cet exercice vise, au niveau des villages identifiés, à mieux appréhender et quantifier les besoins des populations affectées par la crise: populations déplacées, retournées et communautés d'accueil. Les informations collectées concernent les secteurs alimentation, eau/hygiène/assainissement, abri, moyen de subsistance et éducation.

- **Formation:** Les formations pour les évaluations des besoins sont menées par des représentants de la DNDS dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti au profit des staffs DNDS.
- **Collecte des données :** Ces évaluations sont menées dans des villages des régions de Gao, Tombouctou et Mopti où une forte concentration de personnes déplacées et retournées ont été identifiées.
- **Saisie des données :** Les données collectées sur le terrain seront vérifiées puis entrées dans la base de données de la DNDS à travers des tablettes androïdes depuis le terrain par les agents de collecte. Ces données seront mises en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.

